

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAFFIE  
DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BAFFIE, se sont réunis à 20 h 30 à la salle du conseil municipal de BAFFIE : sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Christian GUÉNOLÉ, Maire, le 2 février 2024, conformément à l'article L.2120.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Christian GUÉNOLÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Christian GUÉNOLÉ, Eric CAMPEAUX, Sabine BEST, Eric CHOUZET, Yvon BERTHEOL, Hélène KONIRSCH, Alain CHAMORET, Patrick LARIDAN, Françoise VERDAVAINE, Claire CHALANDRE (arrivée à 21 h).

Monsieur Christian GUÉNOLÉ, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sabine BEST est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2023
- Choix de l'entreprise : Travaux de l'Eglise, toiture aile gauche
- Travaux à l'Eglise : demandes de subvention FIC, DETR et Conseil Régional
- Convention compostage partagé sur la commune de BAFFIE avec la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ
- Convention de partenariat culturel entre la commune de BAFFIE avec la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ
- Convention de coopération entre le département et la commune pour le service de viabilité hivernale.
- Rapport de la Cour Régionale des Comptes concernant l'abattoir de la communauté de communes
- Affaires diverses

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2023**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2023. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 8 voix pour et 1 abstention, décide d'adopter le procès-verbal du dernier conseil municipal.

**CHOIX DE L'ENTREPRISE : TRAVAUX DE L'ÉGLISE, TOITURE AILE GAUCHE**

Monsieur le Maire expose que deux entreprises ont envoyées des devis : l'entreprise EQUIS de SAUVESSANGES avec un devis de 4 772.50 € HT d'une part et l'entreprise COMBRIS de MARSAC EN LIVRADOIS avec un devis de 4 094.30 € HT. Après avoir étudié les 2 devis, le conseil a décidé à l'unanimité de prendre l'entreprise COMBRIS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

**TRAVAUX A L'ÉGLISE : DEVIS ET DEMANDES DE SUBVENTION DSIL ET FIC**

Monsieur le Maire expose que la réparation de la toiture de l'Eglise est faite pour arrêter les infiltrations qui deviennent importantes, pour un montant de 4 094.30 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté et

sollicite une subvention au titre de la DSIL de 30 %, ce qui ferait 1 228.29 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur le Maire expose que la réparation de la toiture de l'Eglise est faite pour arrêter les infiltrations qui deviennent importantes, pour un montant de 4 094.30 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet présenté et sollicite une subvention au titre du FIC de 40 %, ce qui ferait 1 637.72 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Il faudra écrire à l'Evêché pour une demande de subvention.

### **CONVENTION COMPOSTAGE PARTAGE SUR LA COMMUNE DE BAFFIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la convention proposée par Ambert Livradois Forez, voir en pièce jointe. Celui-ci servira à toute la population de la commune. Dans la convention, il faudra enlever la partie sur l'agent communal, en effet celui-ci ayant très peu d'heures à la commune et ayant déjà une surcharge de travail importante. Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

Il sera installé le 19 février et sera en service le 2 mars, les inscriptions se font sur le site de A.L.F.

*Claire CHALANDRE arrive à 21 heures.*

### **CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA COMMUNE DE BAFFIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la convention de partenariat culturel entre la commune de BAFFIE proposée par Ambert Livradois Forez, voir en pièce jointe. Adoptée à l'unanimité par les conseillers mais il faut que cela ne coûte rien à la commune.

### **CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LE SERVICE DE VIABILITE HIVERNALE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers la convention de coopération entre le département et la commune pour le service de viabilité hivernale, voir en pièce jointe. Adoptée à l'unanimité par les conseillers

### **RAPPORT DE LA COUR REGIONALE DES COMPTES CONCERNANT L'ABATTOIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Présentation du rapport sur l'abattoir aux conseillers envoyé par mail le 22 janvier 2024.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Nouveau porte drapeau : Monsieur Yvon BERTHEOL s'est porté volontaire.

Remerciements pour colis de fin d'année : Mme Anny MESZAROS remercie l'ensemble du conseil pour le colis.

Demandes de subvention : l'AFSEP et le PEP 63 demandent des subventions, les conseillers ne sont pas favorables au versement d'une subvention à ces deux organismes.

Collecte faite par Mme KRAKOWSKA : elle souhaite refaire sa collecte pour les femmes en difficultés, le problème c'est que le terme « Restos du cœur » apparaît encore. Hélène KONIRSCH va lui demander de la refaire.

Boite à livres du LIONS CLUB : il nous a informé mercredi 7 février que notre demande avait été accordée, elle

est actuellement en fabrication par les établissements FORTRESS à VERTOLAYE.

Distribution du bulletin d'information 2023 : Monsieur le Maire explique qu'un mail a été envoyé à tous les conseillers mais peu sont venus le chercher. Cela prend beaucoup de temps pour le faire. Nous sommes presque mi-février, il faudrait qu'il soit distribué.

Plantation de M. DARD à MENEYROLLES : Monsieur le Maire explique qu'il a relancé M. COMPTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL, M. DARD va être mis en demeure courant février pour arracher sa plantation qu'il n'avait pas le droit de planter.

Arbre qui tombe sur le chemin de Pralong : un arbre est prêt à tomber sur le chemin de Pralong. Il serait à Patrick GOUNY GRANGIER, Eric CHOUZET va le contacter pour que le nécessaire soit fait car c'est dangereux.

Monsieur le Maire clôt la séance.

Séance levée à 22 heures

La Secrétaire de Séance,  
Sabine BEST



Le Maire,  
Christian GUÉNOLE



